

ARRETE MUNICIPAL N°2017-12

12 avril 2017

ARRETE RELATIF A LA LIMITATION DE STATIONNEMENT ET A L'AUTORISATION DE DEPOT DE MATERIAUX ALLEE CERISIER AGATHE

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

- **VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;
- **VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- **VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1 ;
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- **VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié) ;

Considérant qu'à l'occasion des travaux de construction d'un pavillon sur la parcelle cadastrée section 12 n° 279 il est nécessaire de libérer temporairement les deux places de stationnement situées à l'angle des parcelles 279 et 235 afin de pouvoir y déposer des matériaux de construction ;

ARRETONS

Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule est interdit allée Cerisier Agathe, sur les deux places de stationnement situées à l'angle des parcelles 279 et 235, **du jeudi 13 avril 2017 au mercredi 19 avril 2017** inclus.

Article 2 :

Le stockage de matériaux de construction sur ces deux places de stationnement est autorisé **du jeudi 13 avril 2017 au mercredi 19 avril 2017** inclus.

Le mercredi 19 avril 2017, les places de stationnement doivent être libérées et rendues en état.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Silly-sur-Nied.

ARRETE MUNICIPAL N°2017-12

12 avril 2017

Article 4 :

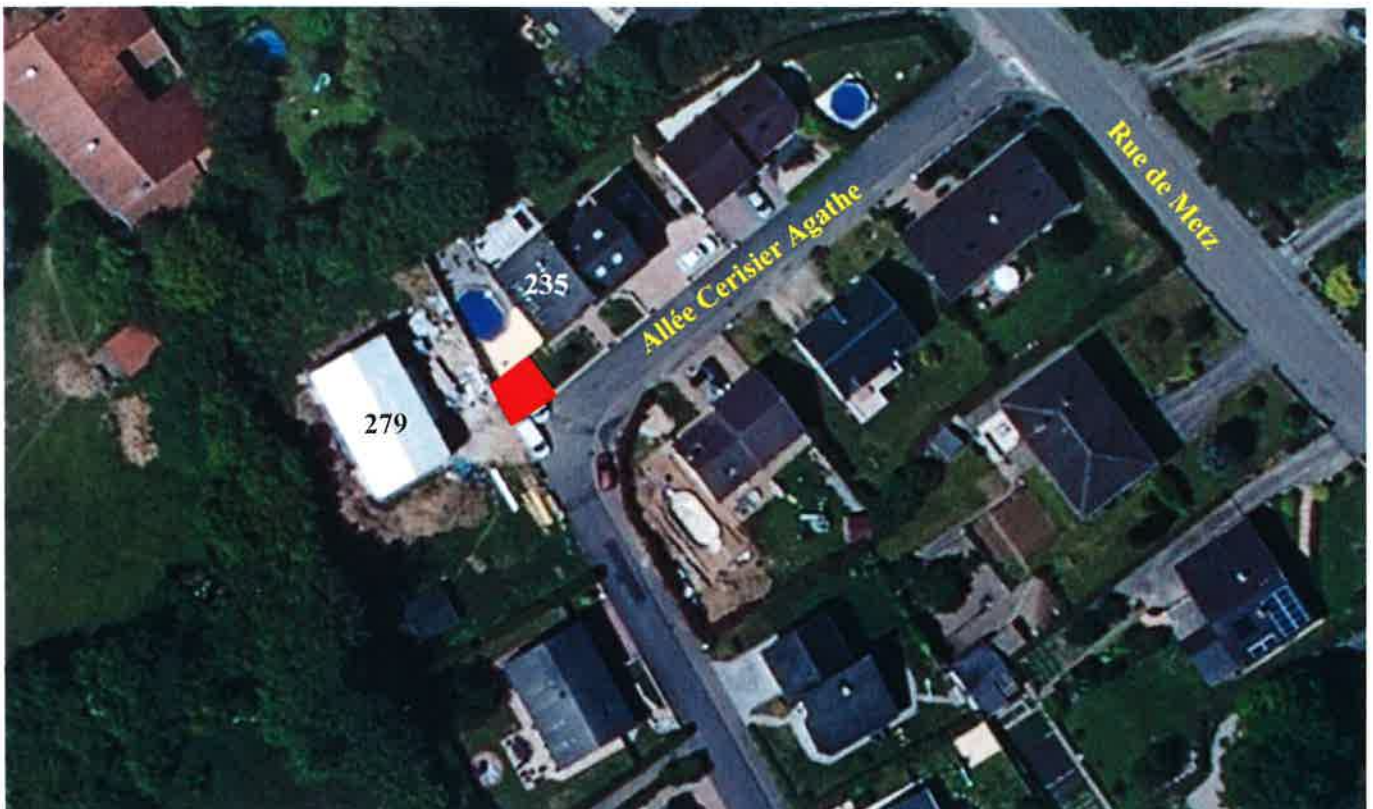
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Courcelles-Chaussy
- M. le Sous-préfet de Metz Campagne

Fait à Silly-Sur-Nied, le 12 avril 2017


Signature et cachet

Par délégation, Le Maire-adjoint
Nicolas OLEKSIUK



 Zone de stationnement réglementée